Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport sur l'état de l'environnement en Ontario

Mai 2023

Raison pour laquelle nous avons préparé ce rapport

- Dans le cadre de l'audit de 2021 intitulé *Rapports sur l'environnement de l'Ontario*, notre Bureau avait constaté que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts ainsi que le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ne fournissaient pas de renseignements consolidés qui permettraient au public, aux intervenants et aux décideurs d'obtenir un portrait général de l'environnement et des richesses naturelles de l'Ontario.
- La production de rapports contenant des renseignements consolidés permettrait aux décideurs publics, aux entreprises et aux groupes de citoyens d'avoir une vue d'ensemble claire de la situation, et de savoir si l'état de l'air, de l'eau, du sol et des populations fauniques s'améliore ou au contraire s'aggrave.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Les Ontariens dépendent de l'environnement naturel pour s'approvisionner en eau, en aliments, en énergie et en ressources. L'air frais ainsi que l'accès à de l'eau potable, à des plages, à des parcs, à des aires de conservation et à d'autres espaces verts sont essentiels à notre santé et à notre bien-être. Toutefois, la pollution, le développement, l'évolution du climat et d'autres pressions peuvent avoir des répercussions négatives sur notre environnement, les richesses naturelles et la durabilité de l'agriculture. Si rien n'est fait, la dégradation des écosystèmes et les dommages que subissent ces derniers peuvent en retour nuire à l'économie de l'Ontario ainsi qu'à la santé et à la qualité de vie de la population ontarienne. Les Ontariens ont le droit de savoir quelles sont les répercussions des décisions et des mesures prises par le passé et de celles qui seront prises à l'avenir sur l'environnement.

Nos constatations

État de l'air en Ontario

- Dans l'ensemble, la qualité de l'air dans la province s'est nettement améliorée au cours des dernières décennies. Différents facteurs expliquent ce phénomène, notamment l'amélioration des systèmes antipollution pour les véhicules et l'industrie, la diminution des sources industrielles de pollution atmosphérique, et l'élimination graduelle de la production d'électricité à partir du charbon entre 2005 et 2014.
- Les concentrations de nombreux contaminants atmosphériques, notamment les particules fines, le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote, ont diminué au cours des trois dernières décennies.
- Toutefois, on observe certaines exceptions à ces tendances positives. Par exemple, les concentrations atmosphériques d'ozone troposphérique, qui peuvent déclencher l'asthme et d'autres problèmes respiratoires, ont augmenté. De plus, la qualité de l'air dans certaines régions urbaines et industrielles de la province est moins bonne que dans le reste de l'Ontario.

Se reporter à la section 2.0

État de l'eau en Ontario

- La qualité de l'eau des Grands Lacs s'est améliorée à bien des égards au cours du dernier demi siècle. Toutefois, la prolifération d'algues à proximité des côtes s'est accentuée dans certaines parties du lac Érié et du lac Ontario au cours de la dernière décennie, tandis que les microplastiques sont une source de préoccupation croissante dans le lac Ontario et, dans une moindre mesure, dans le lac Érié. Les microplastiques sont des particules de plastique de moins de cinq millimètres, qui peuvent transporter des toxines et causer des dommages intestinaux ou autres s'ils sont ingérés.

- Dans les lacs intérieurs, la teneur en phosphore (qui contribue à la prolifération des algues) et le niveau d'acidité (qui peut constituer une menace pour les plantes et les animaux aquatiques fragiles) s'améliorent généralement. Cela dit, la teneur en phosphore et le niveau d'acidité dans certains lacs demeurent trop élevés.
- Au chapitre de la qualité globale de l'eau des rivières et des autres cours d'eau, 60 % des rivières et cours d'eau contrôlés en Ontario obtiennent une cote allant de « plutôt mauvaise » à « très mauvaise » selon la santé biologique, et 41 % obtiennent une cote variant entre « douteuse » et « mauvaise » en termes de chimie de l'eau.
- La qualité des eaux souterraines et les tendances qui s'en dégagent varient. Près de 11 % des puits de contrôle des eaux souterraines échantillonnés par la province entre 2002 et 2019 présentaient des concentrations de chlorure supérieures à l'objectif esthétique pour la qualité de l'eau potable en Ontario, ce qui signifie que le goût de l'eau pouvait être altéré et que l'apport en sodium chez les personnes qui consomment l'eau pouvait être accru, tandis que 3 % de ces puits présentaient des concentrations de chlore assez élevées pour avoir de graves répercussions.

Se reporter à la section 3.0

État des terres et des déchets en Ontario

- La qualité des sols s'est dégradée sur les terres cultivées de l'Ontario, qui représentent 4 % de la superficie totale de la province. Selon les données du recensement mené par Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2016 (soit l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), 58 % des terres cultivées présentent un risque d'érosion du sol allant de modéré à très élevé, ce qui peut réduire la productivité et le rendement des cultures à long terme. Les données de 2016 montrent également que la teneur en carbone de 87 % des terres cultivées diminue chaque année, ce qui peut concourir aux changements climatiques.
- Grâce à la réutilisation, au recyclage et au compostage, l'Ontario a fait passer le pourcentage de réacheminement des déchets destinés sinon aux sites d'enfouissement de 19 % en 2002 à 29 % en 2020. Toutefois, la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement est demeurée élevée, se chiffrant à plus de 8 millions de tonnes par année, et elle a augmenté de 7 % entre 2016 et 2020, malgré une tendance à la baisse dans une perspective à long terme. Si l'on fait l'hypothèse que les niveaux de production, de réacheminement et d'exportation des déchets demeurent inchangés, la capacité d'enfouissement de la province sera complètement épuisée d'ici 10 à 13 ans.

Se reporter à la section 4.0

État du climat en Ontario

- En 2020, les émissions provinciales de gaz à effet de serre étaient de 27 % inférieures à celles produites en 2005. Les émissions de gaz à effet de serre de la province ont atteint un sommet en 2000; elles diminuent graduellement depuis, ce qui tient en partie à l'élimination progressive des centrales au charbon.
- Cela dit, les niveaux élevés d'émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre à l'échelle de la planète modifient à bien des égards les conditions climatiques, tant locales que mondiales. Par exemple :
  - Le nombre annuel de catastrophes liées aux conditions météorologiques, comme les fortes pluies ou les tempêtes de verglas, a grimpé au cours du dernier siècle, passant d'au plus une par an au début des années 1900 à environ trois par an en moyenne depuis l'an 2000.
  - La tendance à long terme se caractérise clairement par une augmentation progressive de la température de l'air de surface en Ontario. De 1948 à 2020, la température annuelle moyenne de l'air en Ontario a augmenté d'environ 0,02 °C par année (soit environ 1,5 °C au cours de la période de 73 ans pour laquelle les températures sont enregistrées). C'est au cours des moins d'hiver que l'augmentation de la température de surface est la plus manifeste : on constate en effet une hausse annuelle moyenne de 0,03 °C pendant la saison hivernale (environ 2,0 °C durant la période de 73 ans).

- La hausse des températures peut avoir une incidence sur de nombreux aspects touchant l'environnement de l'Ontario, comme la croissance des algues et des plantes, sans oublier la couverture de glace maximale moyenne dans l'ensemble des Grands Lacs, qui est maintenant de 26 % inférieure à ce qu'elle était il y a près de 50 ans. Les changements liés à la couverture de glace peuvent avoir une incidence sur les cycles de vie des poissons et d'autres organismes qui vivent dans les lacs, ainsi que sur le transport maritime dans les Grands Lacs.

Se reporter à la section 5.0

État de la nature et de la faune en Ontario

- Plus des deux tiers du Sud de l'Ontario ont été convertis en terres agricoles et en zones urbaines depuis la colonisation européenne, au début des années 1800; cette situation a entraîné la perte et la dégradation d'écosystèmes naturels, comme les milieux humides et les forêts. Entre 2000 et 2015, environ 1,3 % des milieux humides du Sud de l'Ontario, soit approximativement 13 455 hectares, ont été perdus. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts avait établi des objectifs en 2017 pour freiner et même inverser la perte nette de milieux humides dans le Sud de la province, mais ces objectifs ne sont plus en vigueur.
- Les forêts recouvrent près des deux tiers de l'Ontario, et, dans l'ensemble, la diversité des types de forêts est maintenue. Cela dit, le nombre d'hectares perdus chaque année à cause de la déforestation est en moyenne presque quatre fois supérieur au nombre d'hectares de nouvelles forêts. La déforestation dans le Sud de l'Ontario a plus que doublé de 2009 à 2018, ce qui est principalement attribuable au développement agricole.
- Le gouvernement provincial ne recueille pas de données exhaustives et à long terme sur les pollinisateurs sauvages, mais il demeure que les populations de certaines espèces, comme le bourdon à tache rousse, ont décliné radicalement. En ce qui concerne les abeilles domestiques, le pourcentage de colonies qui ne survivent pas à l'hiver chaque année a oscillé à l'intérieur d'une fourchette allant de 11 % en 2005-2006 à 58 % en 2013-2014. On considère que, pour qu'une population d'abeilles soit viable, le pourcentage maximal de mortalité hivernale est de 15 %.
- Les espèces envahissantes, c'est à dire des espèces exotiques qui peuvent perturber les écosystèmes, continuent de se propager dans la province. Par exemple, depuis que la première espèce aquatique exotique a été observée, dans les années 1830, le nombre de ces espèces dans les Grands Lacs augmente de façon constante, à un rythme moyen de 10 nouvelles espèces par décennie.
- En janvier 2022, 2 763 (28 %) des espèces classées en Ontario suscitaient des préoccupations quant à leur conservation (elles couraient un risque plus élevé d'être éteintes ou de disparaître, y compris à l'échelle locale). Les reptiles, les mousses et les moules d'eau douce sont les plus vulnérables à l'extinction et sont, dans des proportions respectives de 73 %, 69 % et 49 % considérées comme suscitant des préoccupations quant à leur conservation en Ontario. Le Sud de l'Ontario présente l'une des plus fortes concentrations d'espèces en péril au Canada, ce qui tient principalement à la perte et à la dégradation de leur habitat en raison de l'activité humaine.

Se reporter à la section 6.0

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.